

**Postulat Mireille Aubert et consorts invitant le Conseil d'Etat à analyser les taux d'échecs aux examens de fin d'apprentissage cantonaux (CFC) et à proposer un plan de mesures destinées à les abaisser afin d'éviter les coûts sociaux ultérieurs élevés qu'ils induisent pour les jeunes apprentis du canton de Vaud**

*Texte déposé*

Dans certaines professions, l'on constate des taux d'échec disproportionnés aux examens de CFC et cela ne suscite que peu de commentaires. D'années en années, ils dépasseraient les 30 % et, dans certaines branches, arriveraient même à plus de 50 %.

Corporatisme déguisé? Le nombre de branches éliminatoires, différent selon les professions, ainsi que les procédures d'organisation des examens, en serait-il une des causes principales?

Ainsi, l'avenir de jeunes gens et jeunes filles entrant en apprentissage peut être fortement préterité en fonction de la profession choisie. Le nombre d'échecs induit des coûts sociaux élevés, en raison de toutes les mesures de soutien et subventionnement ultérieures qu'il entraîne.

Nous invitons le Conseil d'Etat à analyser cette problématique et proposer des mesures pédagogiques, pratiques, réglementaires voire légales, afin d'éviter aux jeunes apprenti-e-s des échecs successifs, parfois définitifs aux examens de fin d'apprentissage dans certaines professions.

Le postulat devrait comprendre :

- La liste des professions dans lesquelles les taux d'échecs sont parfois supérieurs à 25 %.
- L'appréciation générale de ces taux d'échecs, incluant une évaluation de leurs conséquences sociales et économiques.
- La liste des mesures déjà entreprises par le Conseil d'Etat pour corriger toutes ces situations d'échecs.
- Les mesures correctives, éventuellement normatives, que le Conseil d'Etat du canton de Vaud peut encore introduire, tant dans les commissions d'examen et leur fonctionnement, qu'en collaboration avec les associations professionnelles, ou lors de la mise en place des ordonnances de formation, afin d'éviter de tels échecs successifs.

Nous demandons le renvoi direct de ce postulat au Conseil d'Etat.

*Souhaite développer.*

Bussigny, le 21 février 2012.

*(Signé) Mireille Aubert  
et 35 cosignataires*